

Accord journaliste : Force Ouvrière signe

Force Ouvrière vient de signer une partie de l'accord collectif pour le personnel journaliste de France Télévisions et le processus de transposition (dispositif visant à repositionner les journalistes dans la nouvelle grille FTV).

Cet accord va permettre d'harmoniser les grilles et les statuts des journalistes de toutes les chaînes de France Télévisions. Il se substitue à l'avenant audiovisuel qui cesse d'exister ce soir à minuit. Sans cet accord, c'est le code du travail qui devait s'appliquer.

Dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, nous avons obtenu la préservation de l'essentiel pour les journalistes de toutes les chaînes du groupe à savoir:

- Un repositionnement satisfaisant pour la quasi totalité des journalistes
- Des rémunérations calculées sur une base plus avantageuse
- Des rémunérations individuelles plus nombreuses
- La reconnaissance de l'ancienneté carte de presse
- La création de commissions de suivi (salaire, déontologie...) dans lesquelles la représentation des salariés et le rôle de contre-pouvoir des syndicats sont assurés.

Cet accord répond à l'objectif que Force Ouvrière s'était fixé dans le cadre de ces négociations: un système le plus juste possible.

Les négociations continuent concernant le socle commun PTA / Journalistes: temps de travail, formation, prévoyance, web, retraite...

Fidèle à son principe, Force Ouvrière restera, jusqu'au bout, à la table des négociations, présent, vigilant et revendicatif.



Paris, le 15 septembre 2011